

Communiqué de presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
LE LUNDI 17 JUIN 2002
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

30 000 décès de moins grâce à la hausse des taxes sur le tabac

Montréal, le 17 juin 2002 – C'est avec grande satisfaction que la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et les groupes de santé qui militent contre le tabagisme accueillent la décision de la ministre des Finances du Québec et du ministre des Finances du Canada d'augmenter de **8,50 \$** les taxes sur une cartouche de 200 cigarettes (**3,50 \$** en taxes fédérales, **5,00 \$** en taxes provinciales). Ils applaudissent également l'investissement supplémentaire dans le budget québécois de la lutte contre le tabac, qui s'élèvera bientôt à **45 millions de dollars** par année.

« Pour les groupes de santé, chaque nouvelle hausse des taxes est une bonne nouvelle. Nous sommes très heureux que la hausse de la taxe sur le tabac soit substantielle et qu'elle permette ainsi de diminuer de manière significative le taux de tabagisme au Québec, » a indiqué aujourd'hui monsieur Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

Selon les calculs de la Fondation pour la lutte contre le tabac (Ottawa), une augmentation de 8,50 \$ la cartouche se traduira par près de **30 000 décès de moins parmi les fumeurs actuels**, sans parler de tous les jeunes qui ne commenceront pas à fumer à cause du prix plus élevé. *« Peut-on imaginer une autre mesure ayant un impact aussi profond et positif sur autant de vies de Québécois et Québécoises et sur le bien-être de la société en général? »*, demande monsieur Gauvin.

Écart important

Monsieur Gauvin ajoute : *« Nous aurions cependant souhaité que le gouvernement du Québec aille plus loin pour combattre l'écart des prix avec les autres provinces. »* Puisque la taxe du gouvernement fédéral est uniforme à travers le pays, l'écart entre le prix des cigarettes au Québec et la moyenne des prix en vigueur dans les autres provinces (exception faite de l'Ontario) a diminué de moins de 5 \$ seulement, **passant de 16.27 \$ à 11.89 \$** (Le NB a également augmenté ces taxes de 5 \$). *« Le gouvernement du Québec aurait pu profiter davantage de la marge de manœuvre qu'il détient en ce qui concerne la différence des prix entre les provinces. Malgré cette hausse annoncée, le Québec demeure toujours un paradis des cigarettes à bas prix »*, renchérit M. Gauvin.

Les groupes de santé québécois attendent depuis longtemps le jour où le prix des cigarettes au Québec ne soit pas parmi les moins élevés en Amérique. *« Faut-il comprendre que le gouvernement est encore sensible au spectre de la contrebande que l'industrie ne cesse de brandir ? Pourtant, dans le contexte fiscal actuel, et compte tenu des prix du tabac en vigueur partout sur le continent, la contrebande devient pratiquement impossible »*, rappelle Louis Gauvin.

« Il faut maintenant espérer que le gouvernement du Québec procède rapidement à d'autres hausses substantielles. Si le gouvernement de l'Alberta peut augmenter ses taxes de **18 \$** d'un seul coup, le Québec peut en faire autant », ajoute le porte-parole de la Coalition.

Investissement majeur dans la lutte contre le tabac

Les groupes de santé applaudissent la décision du gouvernement d'investir une partie de cette nouvelle taxe dans la prévention et la lutte au tabagisme : **5 millions \$** de plus cette année fiscale et **10 millions \$** de plus l'année prochaine, pour atteindre un budget total de **45 millions \$** pour l'année 2003-2004.

Rappelons que les groupes de santé québécois demandent au Gouvernement de porter le budget de la lutte contre le tabac à **75 millions de dollars par année**, montant calculé à partir des normes des *Centers for Disease Control and Prevention* des États-Unis (CDC). « Un budget de 75 millions dollars pour combattre un problème de santé publique entièrement évitable, qui tue 12 000 Québécois par année, n'est pas déraisonnable. Au contraire, cela ne représente qu'une fraction des revenus gouvernementaux provenant des taxes sur le tabac », commente monsieur Gauvin.

Avant cette hausse, le gouvernement du Québec prévoyait qu'en 2002-2003, les revenus découlant des taxes sur le tabac seraient de l'ordre de 750 millions \$. Selon le gouvernement, la nouvelle hausse de la taxe provinciale rapportera 235 millions \$ de plus par année, pour un total de près de **un milliard \$ par année**.

« Au cours des six dernières années, le Québec a fait d'énormes progrès dans la lutte contre l'épidémie du tabac, faisant passer le taux de tabagisme de 36 % en 1996 à 26 % en 2001, » rappelle monsieur Mario Bujold, directeur général du Conseil québécois sur le tabac et la santé. « Mais nous pourrions aller encore plus loin, encore plus vite, si des sommes suffisantes étaient investies dans les programmes de prévention et de soutien à l'arrêt tabagique. Nous sommes très heureux de cette hausse et espérons que le budget continuera d'augmenter d'année en année pour atteindre 75 millions \$ », a indiqué M. Bujold.

– 30 –

Contacteur :

- Louis Gauvin, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac : (514) 598-5533 ; pagette : (514) 361-7046
- Mario Bujold, directeur général, Conseil québécois sur le tabac et la santé : (514) 948-5317 poste 22